



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/1996/L.39
23 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996
New York, 24 juin-26 juillet 1996
Point 3 b) de l'ordre du jour

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITÉS DES INSTITUTIONS
SPÉCIALISÉES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES
CONCERNANT L'APPLICATION DES CONCLUSIONS ADOPTÉES D'UN
COMMUN ACCORD AU COURS DU DÉBAT QUE LE CONSEIL A CONSACRÉ
EN 1995 AUX QUESTIONS DE COORDINATION

Costa Rica* : projet de résolution

Application et suivi des résultats des grandes conférences
internationales et des sommets internationaux organisés par
les Nations Unies

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, en date du 13 mai 1991, sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, ainsi que les résolutions 48/162 du 20 décembre 1993 et 50/227 du 2 juillet 1996 intitulées "Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes",

Rappelant également ses conclusions 1995/1 adoptées d'un commun accord touchant la coordination du suivi par les organismes des Nations Unies et l'application des résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

Reconnaissant les efforts faits par le Secrétariat des Nations Unies par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination pour mettre en place un mécanisme de coordination interinstitutions destiné à appuyer l'application et

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et au nom de la Chine.

le suivi des résultats des grandes conférences internationales et des sommets internationaux,

Prenant note du rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies dans les domaines suivants : application des conclusions adoptées d'un commun accord au cours du débat que le Conseil a consacré en 1995 aux questions de coordination"¹,

Notant avec regret le recul continu de l'aide publique au développement consacré à l'application et au suivi des résultats des grandes conférences internationales organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

1. Réaffirme sa décision d'adopter un programme de travail pluriannuel afin d'assurer le suivi intégré et l'application coordonnée des résultats des grandes conférences internationales organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, en tenant compte des programmes de travail pluriannuels adoptés par les commissions techniques;

2. Demande au Secrétaire général de présenter au Conseil, à sa session de fond de 1997, un rapport où figurera une analyse des programmes de travail multiannuels des commissions techniques concernées, ainsi que des recommandations en vue d'une meilleure harmonisation et d'une meilleure coordination de leurs programmes pluriannuels respectifs avec celui de la session de fond organisée chaque année par le Conseil;

3. Invite le Comité administratif de coordination à tenir compte des décisions et résolutions du Conseil et de ses organes subsidiaires, ainsi que de leurs conclusions adoptées d'un commun accord, dans le choix des thèmes d'intérêt commun servant de base pour le suivi interinstitutions des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes;

4. Invite également le Comité administratif de coordination à présenter au Conseil, à sa session de fond de 1997, le rapport de ses équipes spéciales sur les thèmes suivants : les conditions favorables au développement économique et social, les services sociaux de base pour tous, l'emploi et les moyens de subsistance durables, et les femmes, et à mettre en relief les problèmes de politique générale et de coordination qui doivent retenir l'attention du Conseil et de l'Assemblée générale;

5. Invite toutes les organisations du système des Nations Unies à incorporer à leurs programmes de travail les résultats des grandes conférences internationales organisées dans les domaines économique et social et les domaines connexes et à communiquer des informations, des analyses et des évaluations pertinentes à prendre en compte dans le rapport de synthèse du Secrétaire général pour appuyer les examens thématiques du Conseil;

¹ E/1996/59.

6. Prie le Secrétaire général, conformément aux conclusions concertées 1995/1, de présenter ses rapports en temps voulu et sous une forme concise, en indiquant clairement les questions qui se posent et en exposant les solutions possibles et leurs incidences, de façon à faciliter la prise de décisions par le Conseil et ses organes subsidiaires;

7. Prie instamment tous les États Membres d'honorer leurs engagements, plus particulièrement en ce qui concerne la fourniture de ressources adéquates, d'assurer l'application intégrale des résultats des grandes conférences internationales organisées dans les domaines économique et social et les domaines connexes et de poursuivre l'examen de la question cruciale que constitue la mobilisation de ressources nouvelles et additionnelles, y compris de sources de financement nouvelles et novatrices, conformément aux dispositions pertinentes des programmes d'action des grandes conférences internationales;

8. Prie en outre instamment tous les États Membres et les organismes du système des Nations Unies de faciliter le transfert de technologie aux pays en développement à des conditions libérales et préférentielles afin de leur permettre d'atteindre les buts et les objectifs adoptés d'un commun accord par les conférences internationales.
